# Accord de coopération scientifique et technologique CE/Brésil: renouvellement de l'accord

2021/0336(NLE) - 23/06/2022 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 519 voix pour, 5 contre et 74 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et la République fédérative du Brésil.

Le Parlement a donné son accord au renouvellement de l'accord.

Le Brésil est un acteur clé dans tout scénario futur de changement climatique mondial et de durabilité. Le pays est un partenaire précieux dans la recherche sur la biodiversité et dans toute approche basée sur les écosystèmes pour relever les défis environnementaux. Il est dans l'intérêt de l'UE de renouveler l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le Brésil pour une nouvelle période de cinq ans.

Cet accord devrait permettre aux deux parties de renforcer la coopération et de développer un partenariat plus stratégique en augmentant l'ampleur et la portée de la coopération existante, en abordant les principaux défis sociétaux communs et en favorisant l'accès réciproque aux programmes et aux financements. Il permettra également d'accroître la coopération régionale, le cas échéant.